



## INFORMATIONS SUR LE PAIEMENT DE COMPTES DE TAXES

### Païement des comptes de taxes

Les comptes de taxes vous seront envoyés d'ici le 15 février 2020. Chaque contribuable peut payer son compte de taxes municipales selon plusieurs modes de paiement.

### Versements 2020

La Ville de Stanstead offre la possibilité de payer leur compte de taxes (200 \$ et plus) en 4 versements sans intérêts ni pénalité. Les dates de paiements de taxes sont :

- 18 mars
- 20 mai
- 15 juillet
- 16 septembre 2020

### Modes de paiement

#### Païement par Internet

La plupart des établissements financiers offrent ce service, incluant :

- Banque de Montréal
- Mouvement des caisses Desjardins (Accès D)
- RBC Banque Royale
- Banque CIBC

D'autres établissements peuvent offrir le paiement des taxes municipales par Internet.

#### Païement dans un établissement financier

Les paiements peuvent être effectués au comptoir ou au guichet de la plupart des Caisses Desjardins ou des banques avec une copie de votre compte de taxes.

#### Païement à l'hôtel de ville

Le paiement peut être fait :

- Par chèque
- Par carte de débit
- En argent-comptant
- Par Visa ou Mastercard

#### Païement par la poste

Préparez vos chèques à l'ordre de la **Ville de Stanstead** et les envoyez à l'adresse suivante :

Ville de Stanstead  
425, rue Dufferin  
Stanstead (Québec) J0B 3E2

Le paiement est porté au compte le jour de sa réception à nos bureaux. Il faut par conséquent prévoir un **déla**i de **deux jours ouvrables pour que ce paiement nous parvienne**, et ce, quel que soit le mode de paiement utilisé.



**Renseignements supplémentaires**

**Ville de Stanstead**

425, rue Dufferin

Stanstead (Québec) J0B 3E2

Courriel : [info@stanstead.ca](mailto:info@stanstead.ca)

Internet : [www.stanstead.ca](http://www.stanstead.ca)

Téléphone : 819 876-7181